

Communiqué de presse
Paris, le 22 mai 2019

La FNEC et Groupama s'associent pour une meilleure protection des éleveurs caprins

La filière caprine française représente plus de 6 000 producteurs, dont près de 3 000 livrant à une laiterie et 480 000 millions de litres de lait collectés.

Ne disposant pas d'outil interprofessionnel de prise en charge du risque inhibiteur, les représentants de la FNEC ont sollicité Groupama pour engager une réflexion sur la prise en charge de ce risque par la voie assurantielle.

Un travail commun entre la FNEC et Groupama durant toute l'année 2018 a permis d'aboutir à la proposition d'une garantie spécifique intégrée dans le contrat Responsabilité Civile Professionnelle de l'éleveur. Inspirée du dispositif interprofessionnel du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL) pour le lait de vache, la garantie proposée couvrira la responsabilité de l'éleveur pour la prise en charge :

- de la valeur de la citerne « contaminée »,
- des frais de collecte et de réacheminement en vue de la destruction du lait contaminé,
- de 100 € pour l'immobilisation de la citerne.

Les conditions d'indemnisation sont les suivantes :

- Une indemnisation d'un seul événement par an,
- Une franchise fixe d'environ 700 euros

La cotisation moyenne de ce dispositif est estimée à 80 € par élevage et par an.

Ce dispositif est déployé progressivement par l'ensemble des Caisses Régionales de Groupama sur tout le territoire national.

Contacts Presse :

Groupama – Guillaume Fregni – guillaume.fregni@groupama.com – 01 44 56 28 56

FNEC – Sophie Espinosa – sespinosa@fnec.fr – 01 49 70 71 96